



Libres, Indépendants,
déterminés pour
Le respect du Droit,
Le Droit au respect

Pourquoi la CAP, C'est toujours important ?

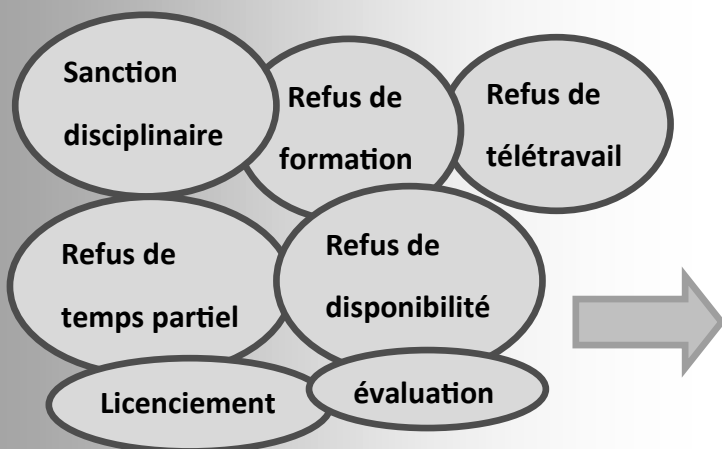
Une C.A.P. , c'est quoi ? :

La CAP (commission administrative paritaire) est un organe consultatif constitué à parité de représentants de l'administration désignés et de représentants du personnel élus. La CAP a pour principal but d'étudier les dossiers individuels : toutes les étapes importantes de votre carrière y sont traitées.

Juillet 2019 : la loi de transformation de la fonction publique modifie profondément les compétences des CAP. **Mobilités et promotions n'y sont progressivement plus traitées.**

Décembre 2022 : Les CAP doivent être renouvelées lors des élections professionnelles. Elles seront désormais par catégorie et par ministère et non plus par corps.

Les compétences de la C.A.P. :



Voter aux prochaines élections, c'est choisir l'équipe qui va vous défendre dans toutes ces situations. En dehors de ces échéances, vos représentants sont aussi là pour vous écouter et répondre à vos questions en toute confidentialité.

Qui parmi nous peut être certain (e) qu'il (ou elle) ne sera jamais concerné(e) ?

PLUS FORTS ENSEMBLE

PLUS FORTS ENSEMBLE



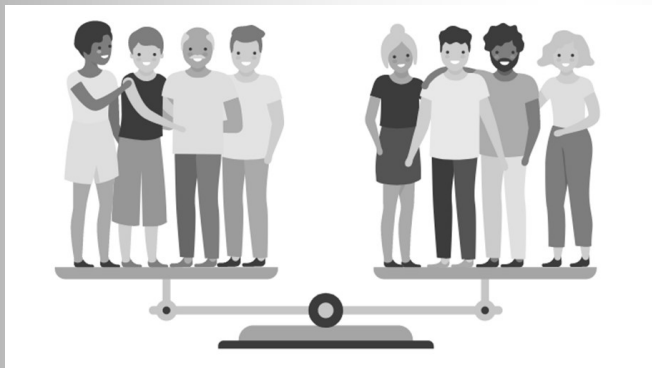
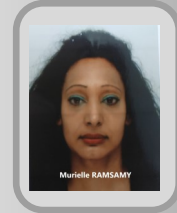
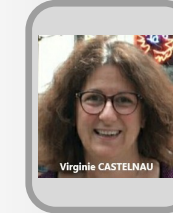
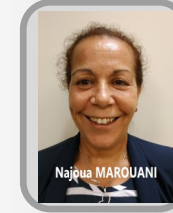
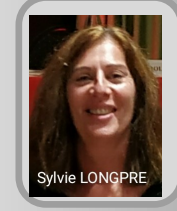
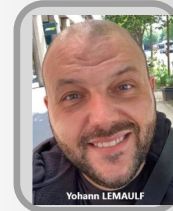


ÉLECTIONS 1^{er} DÉCEMBRE
PROFESSIONNELLES 8 **2022**

#JeVoteFO

Libres, Indépendants, Déterminés pour
Le respect du Droit, le droit au respect.

William	RICHY-FLORENTIN	SG / SIEP
Stéphane	CANQUERY	SG / SIEP
Yohann	LEMAULF	SG / SIEP
Sylvie	LONGPRE	DREAL
Najoua	MAROUANI	SG / SIEP
Jeanne	BEYLOT-KAPPAUF	SG / SIEP
Virginie	CASTELNAU	DGCCRF
Murielle	RAMSAMY	SG / SIEP



liste FO

CAP C n°12



Dans une fonction publique en transformation,
DE VOTRE CÔTÉ, A VOS CÔTÉS.

